



MAIRIE DE PERREUX

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 2 décembre 2021

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
CONSEILLERS EN EXERCICE	<b>19</b>
PRESENTS	<b>14</b>
VOTANTS	<b>18</b>
<b>DATE DE CONVOCAATION</b>	
25 novembre 2021	
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>	
<b>- 7 DEC. 2021</b>	
Codification : 8.8	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous- préfecture de Roanne le <b>7 DEC. 2021</b>	
et publication du <b>- 7 DEC. 2021</b>	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille vingt-et-un, le **deux décembre** le Conseil Municipal, dûment **convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-et-un** s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

**Étaient présents :** Jean-Yves BOIRE, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Chantal SAVARINO, Sylvie RENARD, Jacky BRAT, Christian LAREURE, André ALEX, Marcel DUMAS, Patricia PERRET, Roseline TRAMBOUZE, Isabelle ROUVIDAN et Patrick PORNET.

**Absents avec excuse :**

Fabienne STALARS donne pouvoir à Jean-Yves BOIRE

Didier DUPIN donne pouvoir à Bernard PLACE

Katy VAZQUEZ DUDEK donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN

Sylvain GIRARDIN donne pouvoir à Patrick DUCROS

**Absente sans pouvoir :**

Lucie ROCH

**Secrétaire élu pour la durée de la séance :** Chantal SAVARINO

**OBJET : 2021-083 : rapport d'activité 2020 de Roannaise de l'Eau sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte des rapports d'activité 2020 du syndicat Roannaise de l'Eau sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, conformément au dernier alinéa de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés en mairie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211202-2021-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021

Publication : 07/12/2021

Conformément à la disposition précitée et oui cet exposé, le Conseil Municipal **prend acte** de la communication par le Maire de ce rapport.

Ainsi fait et délibéré,  
Ont signé au registre tous les membres présents,  
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 7 décembre 2021



Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20211202-2021-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2021

Publication : 07/12/2021